

# Bulletin d'inscription individuel



*Bulletin d'inscription à retourner par mail à Mme Christelle VIGNAUD : [secretariat@maires44.fr](mailto:secretariat@maires44.fr)*

## INTITULÉ DE LA FORMATION RETENUE :

.....  
Date de la formation : .....  
Collectivité : .....  
Nom du contact : .....  
Adresse mail : ..... Tél : .....

Nom / Prénom du participant : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail\* : .....

*\*utilisé pour l'envoi des confirmations d'inscriptions et des convocations.*

## TARIFS:

- Communes de - 1 500 hab. ....1 journée : 180 € - ½ journée : 90 €
- Communes de 1 501 à 3 500 hab. ....1 journée : 250 € - ½ journée : 125 €
- Communes de + de 3 500 hab. ....1 journée : 300 € - ½ journée : 150 €
- Intercommunalités .....1 journée : 300 € - ½ journée : 150 €
- Gratuité\*\*

\*\* Pour la formation : " la gestion pacifique des incivilités".

## Prise en charge de la formation :

- par la collectivité     par le participant     par le Droit Individuel à la formation des élus (DIFE)

## Prise en charge du déjeuner (20 €) :

- par la collectivité     par le participant
- pas de déjeuner

**S'inscrire directement sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) via l'onglet "mon compte élu" TARIF UNIQUE : 300 € la journée. ATTENTION : pour mobiliser le DIFE, il faut prévoir une inscription au minimum 11 jours ouvrés avant le jour de la formation. Cette inscription est aussi soumise à une identification renforcée via "France Connect +"**

A ....., le .....

Signature et cachet de la collectivité